

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 14 janvier 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018
6. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 165 869.18\$
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00 \$
10. Présentation du projet de règlement 268-2019
11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos
12. Autorisation de signature pour présenter projet structurant MRC
13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019
15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6,139.00 \$ + taxes)
17. Commandite pour un souper-spectacle de meurtre et mystère (1,500.00 \$)
18. Autorisation de signature pour l'achat d'un terrain 4 592 172 cadastre du Québec
19. Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec
20. Période de questions réservées à l'assistance
21. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le Maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 DÉCEMBRE 2018;

02-01-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2018;

03-01-2019

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 20 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2019

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin, monsieur Maxime Tancrede et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1800997 à C1801005 et la séquence C1900001 à C1900067. La séquence des chèques en ligne L1900001 à L1900006.

Total des factures de l'année 2018	72 709.82\$
Total des factures de l'année 2019	9 605.96\$
Total paiement direct mensuel	30 258.25\$
Total des salaires	53295.15\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>165 869.18\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 14 janvier 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'y a pas eu de rencontre depuis le dernier compte rendu.

9. AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT POUR AUGMENTER LE FOND DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

9. Avis de motion du projet de règlement pour augmenter le fond de roulement à 400,000.00\$.

Le conseiller, monsieur Rémi Pelletier donne un avis de motion qu'un règlement qui vise à augmenter le fond de roulement sera adopté dans une séance ultérieure.

10. PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 268-2019;

10. Présentation du projet de règlement 268-2019.

La conseillère, madame Nicole Poulin, présente le projet de règlement 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** ».

11. RÉSOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE DE RÉCIPROCITÉ AVEC LA VILLE D'AMOS;

05-01-2019

11. Résolution pour signer l'entente de réciprocité avec la ville d'Amos.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac et la ville d'Amos désirent conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

ATTENDU QUE cette entente a pour objet de permettre à chaque municipalité participante de prêter secours, pour le combat des incendies, à l'autre municipalité participante, aux conditions prévues à l'entente de réciprocité de service;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette entente de réciprocité.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR PRÉSENTER LE PROJET STRUCTURANT MRC ABITIBI;

06-01-2019

12. Autorisation de signature pour présenter le projet structurant MRC Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière aux projets structurants de la MRC Abitibi avec le projet « Plein air et splendeur ».

13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

07-01-2019

13. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme doivent être nommés par résolution du conseil conformément au règlement # 74-89, qui s'intitule : Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes, membres du CCU :

Mesdames	Françoise Raby Marilyne Tanguay	
Messieurs	Claude Ménard Rémi Pelletier Bertrand Bolduc	Gilbert Dubuc Robert Brassard Benoit Plourde

14. VERSEMENT DES DONS ET COMMANDITES APPROUVÉS AU BUDGET 2019;

08-01-2019

14. Versement des dons et commandites approuvés au budget 2019.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2019;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Club d'art en or : 1,500.00 \$
- Club de l'Âge d'or : 1,500.00 \$
- Corporation des loisirs : 1,500.00 \$
- Le cercle des Fermières : 1,000.00 \$
- Club Optimiste « Défi Contre-courant » : 5,000.00 \$
- Journal L'Alliance : 10,000.00 \$ et 600.00 \$/parution/10
- Biblio Sud, secteur Tancrède : 2,000.00 \$
- L'accueil d'Amos (2 de 4) : 500.00 \$ /année/4 ans
- Fabrique de Saint-Raphaël de Preissac « publicité » : 620.00 \$

15. POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL;

09-01-2019

15. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail présentée aux membres du conseil.

16. APPROBATION DE LA SOUMISSION DE BUREAU GYVA (6 139.00 + TAXES);

10-01-2019

16. Approbation de la soumission de Bureau Gyva (6 139.00 + taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Bureau GYVA » de 6,139.00 \$ plus les taxes applicables pour la fourniture d'un poste de travail pour la réception et de huches pour les bureaux du personnel administratif.

17.COMMANDITE POUR UN SOUPER SPECTACLE DE MEURTRE ET MYSTÈRE (1 500.00\$);

11-01-2019

17. Commandite pour un souper spectacle de meurtre et mystère (1 500.00\$).

ATTENDU QUE le journal L'Alliance organise une soirée pour favoriser l'entrée d'argent neuf pour leur organisation qui doit assumer des coûts de plus en plus élevés pour maintenir une offre de service raisonnable;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'APPUYER le journal L'Alliance qui organisera un souper ayant pour thème « meurtre et mystère » avec un montant de 1,500.00 \$.

18. AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACHAT D'UN TERRAIN 4 592 172 CADASTRE DU QUÉBEC;

12-01-2019

18. Autorisation de signature pour l'achat du terrain 4 592 172 cadastre du Québec.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac voit une opportunité d'acquérir un terrain situé au centre du village;

ATTENDU QUE le conseil municipal est parvenu à une entente avec le propriétaire du lot 4 592 172;

ATTENDU QUE l'emplacement de ce lot est compatible avec l'utilisation que la municipalité veut en faire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACHETER le lot # 4 592 172, propriété de monsieur Émilien Gonthier pour un montant de 10,000.00 \$;

DE MANDATER Me Marie-Josée Saint-Laurent pour préparer les documents relatifs à cette transaction.

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les documents relatifs à cette transaction.

19. OPPOSITION SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC;

19. Opposition sur l'enregistrement des armes à feu du Québec.

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

20. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

20. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

21. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

13-01-2019

21. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 06.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 février 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin, madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire, conseillère et conseiller absents : Monsieur Stephan Lavoie, madame Manon Derome et monsieur Maxime Tancrede.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 134 265.49\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé
9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et les accessoires (47 222.22\$)
10. Renouvellement de baux pour gravières (3)
11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin)
12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie le 18 au 21 mai 2019
13. Inscription de l'Inspecteur municipal pour le congrès annuel (COMBEQ) du 2-3-4 mai 2019
14. Inscription ADL au Rendez-vous québécois du Loisir rural à Chandler 6-7-8 mai 2019
15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec
16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60 \$/semaine)
17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 500 \$)
18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT)
19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000 \$
20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000 \$)
21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules
22. Résolution TECQ et lettre au ministre
23. Projet entente SUMI
24. Achat de décoration
25. Projet de lotissement
26. Modification au calendrier des jours de cueillette
27. Avis de motion
28. Période de questions réservées à l'assistance
29. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (7).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

14-02-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2019;

15-02-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

16-02-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900068 à C1900150. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900007 à L1900011.

Total des factures du mois	73 723.62\$
Total paiement direct mensuel	25 707.90\$
Total des salaires	34 833.49\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>134 265.01\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 février 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles le Maire a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé de sa rencontre organisée à Rouyn-Noranda par l'UPAC le 29 janvier dernier.

8. SUIVI DU DOSSIER DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

8. Suivi du dossier du centre récréatif Jacques Massé.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi des prochaines étapes dans le dossier du CRJM.

9. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT DES BOUÉES ET ACCESSOIRES (47 222.22\$);

17-02-2019

9. Approbation de la soumission pour l'achat des bouées et accessoires (47 222.22\$).

Résultat des soumissions demandées par le directeur général, monsieur Gérard pétrin auprès de deux entreprises pour la fourniture de 28 bouées (14 bâbords et 14 tribords) avec chaines, émerillons et pesées tel que spécifié dans l'appel d'offres:

Entreprise	Prix incluant les taxes et le transport
Nordak marine Inc.	47,222.22 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Nordak marine Inc. pour la fourniture, ainsi que la livraison de 28 bouées conformes aux normes de Transport Canada avec les équipements nécessaires à leurs installations (chaines, pesées, etc.).

DE FINANCER cet achat avec le fond de roulement et de rembourser ce-dernier sur cinq ans.

10. RENOUVELLEMENT DE BAUX POUR GRAVIÈRES (3);

18-02-2019

10. Renouvellement de baux pour gravières (3).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER une dépense de 870.00 \$ pour le renouvellement de (3) trois baux des gravières/sablières dont une situé au chemin des Noisetiers (BNE 7937), un autre au chemin Vautrin (BNE 44024) et un troisième sur le territoire de la municipalité de La Motte (BNE 31281).

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS ADMQ 2019 (12-13-14 JUIN);

19-02-2019

11. Inscription du Directeur général au congrès ADMQ 2019 (12-13-14 juin).

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu unanimement:

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 12 au 14 juin 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE AU CONGRÈS ANNUEL ACSIQ À LA MALBAIE (18 AU 21 MAI 2019);

20-02-2019

12. Inscription du Directeur du service incendie au congrès annuel ACSIQ à la Malbaie (18 au 21 mai 2019).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost à participer au congrès des chefs pompiers qui se tiendra du 18 au 21 mai 2018 à la Malbaie. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

13. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL POUR LE CONGRÈS ANNUEL COMBEQ DU 2 AU 4 MAI 2019;

21-02-2019

13. Inscription de l'inspecteur municipal pour le congrès annuel COMBEQ du 2 au 4 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ qui se tiendra du 2 au 4 mai 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION ADL AU RENDEZ-VOUS QUÉBÉCOIS DU LOISIR RURAL À CHANDLER DU 6 AU 8 MAI 2019;

22-02-2019

14. Inscription ADL au Rendez-vous Québécois du Loisir Rural à Chandler du 6 au 8 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust à participer au Rendez-vous québécois du loisir rural qui se tiendra du 6 au 8 mai 2019 à Chandler. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l'employé.

15. INSCRIPTION DU MAIRE AU CONGRÈS ANNUEL FQM DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2019 À QUÉBEC);

23-02-2019

15. Inscription du Maire au congrès annuel FQM du 26 au 28 septembre 2019 à Québec.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participer au congrès annuel de la FQM qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2019 à Québec. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. Les dépenses du conjoint (e) sont à la charge de l' élu.

16. RÉSOLUTION POUR SURVEILLANCE DU CAMPING POUR L'ANNÉE 2019 (60\$/SEMAINE);

24-02-2019

16. Résolution pour surveillance du camping pour l'année 2019 (60\$/semaine).

ATTENDU QUE monsieur Raymond Rochon est encore intéressé de faire la surveillance du terrain de camping pour la saison 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCORDER la surveillance du camping rustique municipal selon les mêmes conditions que l'année passée, soit 60 \$/semaine pour environ 19 semaines.

17. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR MTQ VOLET PAVL (47 694.00\$) ;

25-02-2019

17. Résolution annuelle pour MTQ volet PAVL (47 694.00\$).

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 47 694,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

II EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

18. DEMANDE D'APPUI POUR PROJET DE BORNES DE RECHARGE POUR AUTO ÉLECTRIQUE (CRÉAT);

26-02-2019

18. Demande d'appui pour projet de bornes de recharge pour auto électrique (CRÉAT).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DONNER un appui au projet d'installation de bornes de recharge électrique en Abitibi-Témiscamingue : bornes de niveau 3 (400V) et bornes de niveau 2 (240V) présenté par l'Association des véhicules électriques du Québec (AVÉQ), en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

19. ADOPTION DU RÈGLEMENT POUR HAUSSER LE FONDS DE ROULEMENT À 400 000.00\$;

27-02-2019

19. Adoption du règlement pour hausser le fonds de roulement à 400 000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement portant le numéro : 268-2019 qui s'intitule « **Règlement visant à augmenter le fond de roulement** »

- Avis de motion : le 14 janvier 2019
- Projet de règlement : le 14 janvier 2019
- Adoption du règlement : le 11 février 2019
- Avis de publication : le 12 février 2019
- Entré en vigueur: le 12 février 2019

20. RÉSOLUTION ANNUELLE DE FINANCEMENT ADL (5 000.00\$);

28-02-2019

20. Résolution annuelle de financement ADL (5 000.00\$).

ATTENDU QUE le pacte rural de la MRC Abitibi réserve un montant aux municipalités qui emploient un (e) agent (e) de développement local;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'agente de développement, madame France Daoust, à remplir les documents relatifs à la demande d'aide financière de 5.000.00 \$ provenant du « Pacte rural » de la MRC Abitibi.

21. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES;

29-02-2019

21. Adoption de la politique d'utilisation des véhicules.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER la politique d'utilisation des véhicules tel que déposée aux membres du conseil municipal et de faire signer à chaque utilisateurs potentiels un accusé de réception, comme quoi il s'engage à la respecter.

22. RÉSOLUTION TECQ ET LETTRE AU MINISTRE;

30-02-2019

22. Résolution TECQ et lettre au Ministre.

Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'APPUYER la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

23. PROJET ENTENTE SUMI;

31-02-2019

23. Projet entente SUMI.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie et/ou son représentant à signer l'entente de sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) en rapport avec le prêt et l'entretien d'équipement.

24. ACHAT DE DÉCORATION;

32-02-2019

24. Achat de décoration.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Leblanc illuminations Canada » pour la fourniture de deux « edelweiss 3D » de 3 mètres par 3 mètres pour un montant de 7,746.13 \$ plus les taxes applicables.

25. PROJET DE LOTISSEMENT;

33-02-2019

25. Projet de lotissement.

ATTENDU QU'une demande de lotissement dans le secteur du lac Fontbonne a été déposée au bureau de l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le projet de lotissement est préparé par Géoposition arpenteur géomètre et est conforme au zonage de la municipalité de Preissac;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de lotissement tel que présenté aux membres du conseil.

26. MODIFICATION AU CALENDRIER DES JOURS DE CUEILLETES;

34-02-2019

26. Modification au calendrier des jours de cueillettes.

ATTENDU QUE la cueillette de composte s'en vient à grand pas, des modifications sont nécessaires pour intégrer le ramassage à trois voies;

ATTENDU QUE le directeur général, M. Gérard Pétrin a déposé au conseil un projet de calendrier qui inclue le ramassage en alternance du bac bleu, du bac vert et du bac brun;

ATTENDU QUE la cueillette du bac brun sur le projet de calendrier débutera le 30 mai 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le projet de calendrier et d'autoriser l'impression de nouveaux calendriers pour les citoyens.

27. AVIS DE MOTION AU RÈGLEMENT SUR L'ASPHALTAGE;

35-02-2019

27. Avis de motion au règlement sur l'asphaltage.

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller, Aldée Langlois qu'un règlement d'emprunt pour le pavage, le rechargement de certains chemins municipaux sera présenté au conseil dans une séance ultérieure.

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

36-02-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20 h 39.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 11 mars 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie et mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome, et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 102 741.76\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation »
9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement
10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé
11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019
12. Soumission abat poussière pour l'année 2019 (79 000 \$)
13. Projet de règlement d'emprunt pour l'asphaltage (834 000 \$)
14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000 \$
15. Résolution pour inclure l'Association Coopérative d'Aqueduc dans notre contrat d'assurances (600\$)
16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains
17. Demande d'avis juridique dossier #322-11-2014
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

37-03-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 FÉVRIER 2019;

38-03-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 février 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

39-03-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur Stephan Lavoie et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900151 à C1900227. La séquence des chèques en ligne L1800065 de l'année 2018 et L1900012 à L1900017.

Total des factures du mois	41 291.39\$
Total paiement direct mensuel	24 734.98\$
Total des salaires	36 715.39\$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	<u>102 741.76\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 11 mars 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participées.

8. RÉOLUTION AURORISANT MADAME FRANCE DAOUST À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE PROGRAMME « ACCÈS AU PLAN D'EAU ET STATION DE LAVAGE D'EMBARCATION »;

40-03-2019

8. Résolution autorisant madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès au plan d'eau et station de lavage d'embarcation ».

ATTENDU QUE le ministère des forêts, de la faune et des parcs lance un appel de projet pour le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative »;

ATTENDU QUE le programme comporte deux volets : soit accès aux plans d'eau et stations de nettoyage d'embarcations;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter une demande d'aide financière dans le programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative » dans les deux volets dudit programme.

9. RÉSOLUTION POUR LA PRÉSENTATION DE PROJETS AU FONDS CULTUREL DE LA MRC D'ABITIBI PAR MADAME FRANCE DAOUST, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

41-03-2019

9. Résolution pour la présentation de projets au Fonds Culturel de la MRC d'Abitibi par madame France Daoust, agente de développement.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER madame France Daoust à présenter des projets au fonds culturel de la MRC Abitibi.

10. SUIVI DU DOSSIER DU COMPLEXE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ;

10. Suivi du dossier du complexe récréatif Jacques Massé.

Le Directeur général fait un suivi du dossier du complexe récréatif.

11. SOUMISSION POUR LE CONTRAT DE NIVELAGE POUR L'ANNÉE 2019;

42-03-2019

11. Soumission pour le contrat de nivelage pour l'année 2019.

ATTENDU QUE la municipalité a invité trois entreprises à soumissionner pour les travaux d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 6 mars 2019 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix total incluant les taxes	Prix / heure+ taxes
Béton Fortin Inc.	71 577.11 \$	160.00 \$
TEM entrepreneur général	98 844.51 \$	165.00 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Béton Fortin Inc. » pour faire l'entretien estival des chemins municipaux tel que décrit dans l'appel d'offres au montant de 71 577.11 \$.

12. SOUMISSION POUR ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2019 (79 000\$);

43-03-2019

12. Soumission pour abat poussière pour l'année 2019 (79 000\$).

ATTENDU QUE le directeur général, monsieur Gérard Pétrin a demandé des soumissions pour l'achat de calcium liquide 35% (environ 200,000 litres) avec épandage, le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix pour 200,000 litres
Marcel Baril	84 800.00 \$ plus taxes
Les calciums liquides de l'Abitibi-Témiscamingue	79 000.00 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu :

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « Les calciums liquides du Témiscamingue » pour la fourniture et l'épandage de 200,000 litres de calcium liquides 35% pour un montant de 79 000.00 \$ plus les taxes applicables.

13. PROJET DE RÈGLEMENT POUR L'ASPHALTAGE (834 000\$);

44-03-2019

13. Projet de règlement pour l'asphaltage (834 000\$).

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose au conseil le projet de règlement d'emprunt de 834 000 \$ pour faire du rechargement et de l'asphaltage portant le numéro : 270-2019.

14. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT CRJM 2 600 000\$;

45-03-2019

14. Avis de motion et projet de règlement d'emprunt CRJM 2 600 000\$.

Le maire, monsieur Stephan Lavoie dépose un avis de motion et présente au conseil le projet de règlement d'emprunt de 2 600 000 \$ pour la construction d'un centre multifonctionnel portant le numéro : 269-2019.

15. RÉOLUTION POUR INCLURE L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DANS NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE (600\$)

46-03-2019

15. Résolution pour inclure l'Association coopérative d'aqueduc dans notre contrat d'assurance.

Le maire, Stephan Lavoie se retire en mentionnant son intérêt dans le dossier. La pro maire, madame Nicole Poulin prend la présidence de l'assemblée.

ATTENDU QUE l'association coopérative d'aqueduc est détenue à 50% par la municipalité de Preissac;

ATTENDU QUE la Municipalité peut inclure dans ses assurances générales les assurances nécessaires dont l'association coopérative d'aqueduc a besoin;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER d'inclure les besoins d'assurances de l'association coopérative d'aqueduc dans les assurances générales de la municipalité de Preissac, à partir du renouvellement prévu pour le 12 juin 2019. Le montant estimé de la prime est de 600 \$.

Le maire, Stephan Lavoie reprend la présidence de l'assemblée.

16. RÉOLUTION POUR DONNER LE MANDAT À WSP POUR LE CHEMIN DES RIVERAIN;

47-03-2019

16. Résolution pour donner le mandat à WSP pour le chemin des Riverains.

ATTENDU QUE la Municipalité veut faire avancer le dossier de mise à niveau du chemin des Riverains;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de WSP d'Amos pour la préparation des plans, gestion de l'appel d'offres (SEAO) et surveillance des travaux au montant et condition tel que spécifié dans le document du 25 février 2019.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'acceptation de l'offre.

17. DEMANDE D'AVIS JURIDIQUE DOSSIER # 322-11-2014;

48-03-2019

17. Demande d'avis juridique dossier # 322-11-2014.

ATTENDU QUE le conseil veut éclaircir certains points de droit dans le dossier # 322-11-2014

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER un avis juridique auprès de notre procureur sur le dossier portant le numéro 322-11-2014

28. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

28. Période de questions réservées à l'assistance.

Les citoyens présents posent des questions au conseil.

29. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

49-03-2019

29. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CLORE la session. Il est 20h 02.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 8 avril 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère et conseiller absent : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrede

Était également présents à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et secrétaire-trésorier et madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 229 888.93\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Présentation du rapport financier 2018
9. Adoption du règlement 269-2019 pour l'emprunt du centre récréatif Jacques Massé (2 600 000.00\$)
10. Adoption du règlement 270-2019 pour l'emprunt de l'asphaltage au coût de 834 000.00\$
11. Déneigement de toitures des bâtiments municipaux (23 639.90\$ taxes incluses)
12. Approbation des soumissions pour la rénovation du toit du bureau municipal
13. Demande au Ministère du transport du Québec (MTQ)
14. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières
15. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre publique du 2 mai
16. Assurance pour cyberattaque (500.00\$)
17. Suivi de la conférence de presse « Défi contre-courant »
18. Approbation de la proposition d'aménagement au parc Tancrede
19. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019 (176.50\$)
20. Information publique de la Fondation Hospitalière d'Amos
21. Participation à la rencontre de la conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (50.00\$ +)
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

50-04-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2019;

51-04-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 11 mars 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

52-04-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par monsieur le maire, Stephan Lavoie, madame Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900151228 à C1900310. La séquence des chèques en ligne L1900018 à L1900023.

Total des factures du mois	166 161.54\$
Total paiement direct mensuel	28 487.24\$
Total des salaires	35 250.15\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>229 888.93\$</u>

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 8 avril 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La Pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2018;

53-04-2019

8. Présentation du rapport financier 2018.

Madame Manon Labrecque présente le rapport financier 2018 au conseil et aux citoyens présents. Elle explique le rapport et répond aux questions des citoyens.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport financier 2018, tel que présenté par la vérificatrice externe de la municipalité du bureau de Daniel Tétreault CPA.

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT 269-2019 POUR L'EMPRUNT DU CENTRE RÉCRÉATIF JACQUES MASSÉ (2 600 00.00\$);

54-04-2019

9. Adoption du règlement 269-2019 pour l'emprunt du centre récréatif Jacques Massé (2 600 000.00\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 269-2019 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 2 850 000.00 \$ et un emprunt de 2 600 000.00 \$ pour la démolition et la construction d'un centre multifonctionnel.*

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR L'ASPHALTAGE AU COÛT DE 834 000.00\$;

55-04-2019

10. Adoption du règlement d'emprunt pour l'asphaltage au coût de 834 000.00\$.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement 270-2019 intitulé : *Règlement décrétant une dépense de 1 084 000.00 \$ et un emprunt de 834 000.00 \$ pour l'asphaltage et le rechargement d'une partie de l'avenue Principale, du chemin du Cap, du débarcadère des Rapides et des stationnements de la fontaine et de la passerelle des Rapides.*

11. DÉNEIGEMENT DE TOITURES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (23 639.90\$ TAXES INCLUSES);

56-04-2019

11. Déneigement de toitures des bâtiments municipaux (23 639.90\$ taxes incluses).

ATTENDU QUE des travaux d'enlèvement de neige ont été réalisés sur tous les édifices municipaux pour prévenir les effondrements de toits;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement des factures de déneigement pour un montant de 23 639.90 \$.

12.APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR LA RÉNOVATION DU TOIT DU BUREAU MUNICIPAL;

57-04-2019

12. Approbation de la soumission pour la rénovation du toit du bureau municipal.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a invitée 3 entreprises à soumissionner pour les travaux de rénovation du toit du bureau municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions c'est fait le 3 avril 2019 et le résultat est le suivant :

Entrepreneurs	Prix incluant les taxes applicables
JC Éco-Réno Inc.	30 656.93\$
Martel construction Inc.	30 095.86\$
Blanchette SAMN Inc.	34 092.38\$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Martel construction Inc. » pour réaliser les travaux de rénovation du toit du bureau municipal tel que décrits dans l'appel d'offres, pour un montant de 30 095.86 \$.

13. DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ);

58-04-2019

13. Demande au Ministère du transport du Québec (MTQ).

ATTENDU QUE la municipalité doit faire des travaux sur son réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec dispose d'un programme d'aide financière (PAV-PPA) et que les municipalités doivent en faire la demande auprès de la députation régionale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE DEMANDER une aide financière à la députée d'Abitibi-Ouest, madame Suzanne Blais, pour réaliser les travaux suivants :

NOM DU CHEMIN	DESCRIPTION DES TRAVAUX	QUANTITÉS/MATÉRIAUX	PRIX ESTIMÉ
AVENUE PRINCIPALE	Rechargement Enrobé bitumineux	1 500 tonnes de MG-20 550 tonnes PG58-34	30 000,00 \$ 87 000,00 \$
DU CAP	Rechargement Enrobé bitumineux	7 500 tonnes de MG-20 3 300 tonnes PG58-34	150 000,00 \$ 530 000,00 \$
Sous-total	Rechargement	9 000 tonnes de MG-20	180 000,00 \$
Sous-total	Enrobé bitumineux PG58-34	3 850 tonnes OG58-34	617 000,00 \$
TOTAL DES TRAVAUX	Rechargement de 9 000 tonnes de MG-20 et 3 850 tonnes d'enrobé bitumineux PG58-34		797 000,00 \$

14. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE TRIPARTITE POUR CAMION DE COLLECTE DES MATIÈRES;

59-04-2019

14. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières.

ATTENDU QUE les municipalités de Landrienne, La Corne et Preissac désirent faire un regroupement municipal afin de procéder conjointement à l'achat d'un camion pour faire la cueillette de leurs matières résiduelles respectives;

ATTENDU QU'à cet effet, une entente intermunicipale devra être signée entre les parties afin de concrétiser ce projet;

ATTENDU QU'en attendant ladite signature, la municipalité de Preissac souhaite confirmer son désir de partenariat avec les deux municipalités citées ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement que la municipalité de Preissac:

- S'engage à faire partie d'un partenariat municipal regroupant les municipalités de Landrienne, La Corne et de Preissac qui consiste à faire l'achat d'un camion pour faire la cueillette des matières résiduelles de chacune des municipalités participantes;
- À signer, éventuellement, une entente intermunicipale liant les municipalités participantes;
- Participer, conjointement avec les autres municipalités participantes aux dépenses reliées à ce projet;
- D'autoriser monsieur Gérard Pétrin, directeur général à participer à toutes rencontres nécessaires pour la mise en marche de ce projet.

15. SUIVI DU DOSSIER DES BACS BRUNS ET RENCONTRE PUBLIQUE DU 2 MAI 2019;

15. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre publique du 2 mai 2019.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin informe les citoyens qu'une rencontre publique aura lieu le 2 mai prochain pour expliquer comment se fera l'implantation de la cueillette du compost et des réponses aux questions que les citoyens auront.

16. ASSURANCE POUR CYBERATTAQUE (500.00\$);

60-04-2019

16. Assurance pour cyberattaque (500.00\$).

ATTENDU QUE l'assureur de la municipalité, la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) offre la possibilité d'avoir une protection contre les « Cyberattaques » au montant de 500.00 \$ par année;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la MMQ pour couvrir les Cyberattaques pour 500.00 \$ par année.

17. SUIVI DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE « DÉFI CONTRE-COURANT »;

17. Suivi de la conférence de presse « Défi contre-courant ».

La pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé de la conférence de presse qui a eu lieu le 19 mars dernier dans laquelle les instigateurs de « Défi contre-courant » passaient le flambeau au Club Optimiste de Rouyn-Noranda et confirme que l'activité demeure à Preissac.

18. APPROBATION DE LA PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT AU PARC TANCRÈDE;

61-04-2019

18. Approbation de la proposition d'aménagement au parc Tancrède.

ATTENDU QU'une proposition d'aménagement au parc Tancrède a été présentée au conseil lors d'une réunion de travail et que ce projet nommé « Le magnifique » a été déposé par l'agente de développement, madame France Daoust à différents programmes d'aide financière;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet;

EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

19. PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2019 (176.50\$);

62-04-2019

19. Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2019 (176.50\$).

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 6 au 12 mai** ;

CONSIDÉRANT QUE le thème « **DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT** » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

PAR CONSÉQUENT, le conseil municipal de Preissac , proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce

DÉCOUVRIR C'EST VOIR AUTREMENT. Et autorise l'achat d'une trousse de sensibilisation pour un montant de 176.50 \$.

20. INFORMATION PUBLIQUE DE LA FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS;

20. Information publique de la Fondation Hospitalière d'Amos.

La pro maire, madame Nicole Poulin explique que la Fondation hospitalière d'Amos fait une campagne de levée de Fonds et que la municipalité de Preissac publicisera l'infos sur sa page FACEBOOK.

21. PARTICIPATION À LA RENCONTRE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (50.00\$ +);

63-04-2019

21. Participation à la rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (50.00\$ +).

ATTENDU QU'il y a une rencontre à Rouyn-Noranda organisée par la conférence des Préfets et que des dossiers importants y seront traité

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire, monsieur Stephan Lavoie à participé à cette rencontre. La municipalité défraie les coûts d'inscription (50.00 \$), de repas et de déplacement tel que stipuler dans le règlement.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

22. Période de questions réservées à l'assistance.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

64-04-2019

23. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, madame Marilyne Tanguay et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 26.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 13 mai 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la Pro maire, Nicole Poulin et madame la conseillère suivante : Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère et conseiller absent : Stephan Lavoie, Manon Derome et Maxime Tancrède

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 145 574.50\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2019
9. Dépôt du certificat de la tenue du registre
10. Demande de soumission sur le SEAO
11. Dérogation mineure du 6, chemin des Villageois
12. Projet de tour pour radio amateur (ARAT)
13. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion de collecte des matières
14. Soumission pour trois habits de combat (6 690.00\$)
15. Renouvellement des assurances générales avec la MMQ (27 620.00\$)
16. Adoption d'une procédure pour le traitement des plaintes (art.938.1.2.1 CM)
17. Suivi du dossier des bacs bruns
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la Pro maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (4).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Pro maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

65-05-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 8 AVRIL 2019;

66-05-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 8 avril 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

67-05-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la pro maire Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1900311 à C1900404. La séquence des chèques en ligne L1900024 à L1900029.**

Total des factures du mois	82 523.70\$
Total paiement direct mensuel	26 168.27\$
Total des salaires	36 882.53\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	<u>145 574.50\$</u>

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 mai 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

La Pro maire, madame Nicole Poulin fait un résumé des rencontres auxquelles elle a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2019;

8. Dépôt de l'état des résultats se terminant le 30 avril 2019.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil l'état des résultats pour la période se terminant le 30 avril 2019 tel que prescrit par le Code municipal.

9. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE;

9. Dépôt du certificat de la tenue du registre.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil le certificat de la tenue du registre du règlement 270-2019 qui a eu lieu le 8 mai 2019.

10. DEMANDE DE SOUMISSION SUR LE SEAO;

68-05-2019

10. Demande de soumission sur le SEAO.

ATTENDU QUE le conseil veut avoir des soumissions pour exécuter les travaux prévus au règlement 270-2019;

ATTENDU QUE les travaux seront supérieurs à 101 099 \$, l'appel d'offres doit se faire sur le Système électronique d'appel D'offres (SEAO);

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à faire les démarches nécessaires à l'accomplissement de l'appel d'offres.

11. DÉROGATION MINEURE DU 6, CHEMIN DES VILLAGEOIS;

69-05-2019

11. Dérogation mineure du 6, chemin des Villageois.

ATTENDU QU'en date du 10 avril 2019, monsieur Mario Daigle a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à une construction située au 6, chemin des Villageois à Preissac, sur le lot 4819964, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre une construction d'un bâtiment secondaire avec une hauteur de 6.4m plutôt de 6m;

ATTENDU QUE le projet de construction se situe en zone de villégiature;

ATTENDU QU'une bonne distance séparera le bâtiment du chemin public (75 mètres);

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur Mario Daigle relativement à la construction d'un garage situé au 6, chemin des Villageois.

Réception de la demande	10 avril 2019
Journal L'Alliance	24 avril 2019
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	17 avril 2019
Acceptation du conseil municipal	13 mai 2019

12. PROJET DE TOUR POUR RADIO AMATEUR (ARAT);

70-05-2019

12. Projet de tour pour radio amateur (ARAT).

ATTENDU QUE des membres de l'association de radio amateur de l'Abitibi-Témiscamingue (ARAT) sont venus faire une présentation sur l'opportunité d'installer une tour de communication sur le territoire de Preissac (secteur du belvédère);

ATTENDU QUE pour continuer leurs démarches, ils ont besoin d'avoir l'aval du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le ARAT de poursuivre leur travail et de confirmer l'intérêt du conseil dans ce projet qui pourrait servir les services d'urgence de la municipalité.

13. RÉOLUTION POUR SIGNATURE DE L'ENTENTE TRIPARTITE POUR CAMION DES MATIÈRES;

71-05-2019

13. Résolution pour signature de l'entente tripartite pour camion des matières.

ATTENDU QUE les municipalités de Preissac, La Corne et Landrienne désirent créer un partenariat entre elles afin d'acquérir un camion de collecte de matières résiduelles et de faire la collecte de celles-ci;

ATTENDU QUE les municipalités participantes désirent se prévaloir des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec afin de créer une entente intermunicipale entre elles pour statuer sur le mode de fonctionnement de cet achat de camion et de ce service de collecte de matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu de signer une entente intermunicipale relative à l'achat, en partenariat, d'un camion de cueillette de matières résiduelles et du service de collecte de celles-ci, et **QUE** :

- Monsieur Stephan Lavoie, maire et Monsieur Gérard Pétrin, directeur général soient nommés représentants de la Municipalité pour signer tout document relatif à cette entente.

14. SOUMISSION POUR TROIS HABITS DE COMBAT (6 690.00\$);

72-05-2019

14. Soumission pour trois habits de combat (6 690.00\$).

ATTENDU QUE le service incendie de Preissac doit être à jours dans ses équipements et pour ce faire trois habits de combat ont été prévus au budget 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de trois habits de combat pour un montant de 6 690.00 \$

15. RENOUELEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES AVEC LA MMQ (27 620.00\$);

73-05-2019

15. Renouvellement des assurances générales avec la MMQ (27 620.00\$).

ATTENDU QUE le renouvellement des assurances générales est prévu pour le 12 juin 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE RENOUELER les assurances générales de la municipalité de Preissac avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) pour le montant de 27 620.00 \$ pour la prochaine année.

16.ADOPTION D'UNE PROCÉDURE POUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES (ART.938.1.2.1 CM);

74-05-2019

16. Adoption d'une procédure pour le traitement des plaintes ART.938.1.2.1 CM).

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit de doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

QUE la procédure soit adoptée.

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. D'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ;
- b. D'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujetti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ;
- c. D'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétés comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : direction@preissac.com , ou à toute adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de

demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

17. SUIVI DU DOSSIER DES BACS BRUNS;

17. Suivi du dossier des bacs bruns.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin fait un suivi sur la distribution des bacs bruns et informe les citoyens présents que la première cueillette commencera le 30 mai prochain.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

18. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

19. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

75-05-2019

19. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère, Marilyne Tanguay et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 12.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 10 juin 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 341 119.05\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Démonstration de station de lavage de bateaux le 16 juin et le 14 juillet à Preissac
9. Adoption du rapport du schéma de couverture de risque de la MRC
10. Proposition de vérification comptable pour 2019 (8 025.00\$ plus les taxes)
11. Soumissions pour l'achat de ponceaux (24 796.05\$)
12. Soumission pour l'installation de sept ponceaux
13. Résultat de la demande de soumission #1270213
14. Soumission pour l'achat de 120 morceaux de « BCFR »
15. Soumission pour l'achat de pancartes des attraits municipaux (2 178.99\$ chaque)
16. Suivi de l'activité de nettoyage de la 395
17. Abat poussière (épandage prévu le 18 juin 2019)
18. Offre d'achat pour camion usagé avec le centre de service partagés Québec
19. Faits saillants du rapport financier 2018
20. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre de formation le 27 juin
21. Période de questions réservées à l'assistance
22. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

76-06-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 13 MAI 2019;

77-06-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 13 mai 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

78-06-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la conseillère, Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900404 à C1900490. La séquence des chèques en ligne L1900030 à L1900034.

Total des factures du mois	260 382.93\$
Total paiement direct mensuel	32 002.13\$
Total des salaires	48 733.99\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	341 119.05\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 10 juin 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMITÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comité de la MRC d'Abitibi.

Le maire, Stephan Lavoie fait un résumé des rencontres auxquelles il a participé.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin, mentionne qu'il n'a participé à aucune rencontre au cours du mois précédent.

8. DÉMONSTRATION DE STATION DE LAVAGE DE BATEAUX LE 16 JUIN ET LE 14 JUILLET À PREISSAC;

8. Démonstration de station de lavage de bateaux le 16 juin et le 14 juillet à Preissac.

M. le Maire donne un point d'information à l'effet que la Municipalité a pour projet d'installer une station de lavage aux débarcadères et que l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) viendra faire une démonstration les 16 juin et 14 juillet avec une station de lavage portative.

9. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC;

79-06-2019

9. Adoption du schéma de couverture de risque de la MRC.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Abitibi a été attesté le 17 septembre 2009;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, toutes les autorités locales parties prenantes à un schéma doivent adopter un rapport annuel pour l'exercice précédent;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a fourni à la MRC d'Abitibi toutes les informations demandées pour la production d'un rapport pour l'année 2018, et ce tel que requis selon l'action numéro 35 du schéma en vigueur à la MRC;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

Que la municipalité de Preissac adopte le rapport annuel 2018 tel que présenté.

10. PROPOSITION DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR 2019 (8 025.00\$ PLUS LES TAXES);

80-06-2019

10. Proposition de vérification comptable pour 2019 (8 025.00\$ plus les taxes).

ATTENDU QUE le conseil doit nommer un vérificateur externe pour au plus trois exercices financiers;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault CPA inc. a présenté une offre de services pour la vérification et l'audit des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 incluant l'entrée des données sur Sesamm, les rapports spéciaux des matières recyclables et de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de Daniel Tétreault CPA inc. pour la vérification comptable de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 et d'autoriser la dépense de 8 025.00 \$ plus les taxes applicables.

11. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PONCEAUX (24 796.05\$);

81-06-2019

11. Soumission pour l'achat de ponceaux (24 796.05\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 24 796,05 \$ taxes incluses pour l'achat de ponceaux chez Marcel Baril Ltée.

12. SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE SEPT PONCEAUX (24 374.70\$);

82-06-2019

12. Soumission pour l'installation de sept ponceaux (24 374.70\$).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de « Transchargex Inc. » pour la fourniture de gravier (brut, MG20 et pierres d'enrochement), l'installation de 7 ponceaux, la compaction, le transport du matériel utilisé, ainsi que sa disposition des matériaux excavés. L'ensemble des travaux au montant de 24, 374.70 \$.

13. RÉSULTAT DE LA DEMANDE DE SOUMISSION #1270213;

83-06-2019

13. Résultat de la demande de soumission #1270213.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 270-2019 intitulé : « *Règlement décrétant une dépense de 1 084 000.00 \$ et un emprunt de 834 000.00 \$ pour l'asphaltage d'une partie de l'avenue Principale, du chemin du Cap, du débarcadère des Rapides et des stationnements de la fontaine et de la passerelle des Rapides* » ;

ATTENDU QUE, suite à la tenue du registre qui a eu lieu le 8 mai 2019, ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE la municipalité a soumis le règlement d'emprunt #270-2019 au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation le 24 mai 2019;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions publiques sur le SEAO pour le rechargement et l'asphaltage du chemin du Cap, de l'avenue Principale et des stationnements municipaux;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont déposés des soumissions dans le délai prescrit dont le résultat est le suivant :

Nom du fournisseur	Prix incluant les taxes
Lamothe division Sintra Inc.	1 095 370.39 \$
Construction Norascon Inc.	1 154 838.10 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de Lamothe division Sintra Inc. pour un montant de 1 095 370.39 \$ incluant les taxes, à la condition que la municipalité de Preissac obtienne l'approbation du règlement d'emprunt #270-2019 délivré par le (MAMH) Ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

14. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE 120 MORCEAUX DE « BCFR » (16 556.40\$);

84-06-2019

14. Soumission pour l'achat de 120 morceaux de « BCFR » (16 556.40\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission #264392 de Bergeron & filles au montant de 16 556.40 \$ taxes incluses et d'autoriser la dépense additionnelle de 50,00 \$ pour les frais de transport.

15. SOUMISSION POUR L'ACHAT DE PANCARTES DES ATTRAITS MUNICIPAUX (2 178.99\$ CHAQUE);

85-06-2019

15. Soumission pour l'achat de pancartes des attraits municipaux (2 178.99\$ chaque).

ATTENDU QU'onze pancartes additionnelles permettrait de compléter l'identification de nos attraits municipaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de onze pancartes au montant de 2 178.99 \$ chacune.

16.SUIVI DE L'ACTIVITÉ DU NETTOYAGE DE LA 395;

16. Suivi de l'activité du nettoyage de la 395.

Madame la conseillère, Nicole Poulin, dresse un résumé de l'activité de nettoyage de la route 395 qui s'est déroulée le 9 juin dernier. L'activité en est à sa quatrième année en 2019.

17. ABAT POUSSIÈRE (ÉPANDAGE PRÉVU LE 18 JUIN 21019);

17. Abat poussière (épandage prévu le 18 juin 2019).

Le directeur général informe les citoyens présents qu'un épandage de chlorure de calcium est prévu sur les chemins municipaux le 18 juin prochain. Il précise qu'une bonne mise en forme sera faite avant l'épandage et que le nivelage sera par la suite espacé de façon à conserver l'efficacité de l'abat-poussière le plus longtemps possible.

18. OFFRE D'ACHAT POUR CAMION USAGÉ AVEC LE CENTRE DE SERVICE PARTAGÉS QUÉBEC (15 000.00\$);

86-06-2019

18. Offre d'achat pour camion usagé avec le Centre de service partagés Québec (15 000.00\$).

ATTENDU QUE le camion de déneigement Ford F-550 requiert des réparations importantes;

ATTENDU QUE ce deuxième camion nous permet d'offrir un bon service d'entretien et d'éviter de recourir au service de contingent;

ATTENDU QUE le coût de location d'un camion (contingent) est de 5 000 \$ à 7 000 \$ par mois;

ATTENDU QU'un camion de déneigement usagé de marque GMC modèle C55 convenant à nos besoins est mis à l'encan par le Centre de services partagés Québec;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

D'AUTORISER la dépense de 15 000 \$ avant taxes pour la présentation d'une offre d'achat au Centre de services partagés Québec en vue de l'acquisition du camion de marque GMC, modèle C-55 de l'année 2007.

DE FINANCER cet achat avec le fonds de roulement et de rembourser ce dernier sur deux ans.

19. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018;

19. Faits saillants du rapport financier 2018.

Le directeur général fait lecture des faits saillants du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur externe signé par Monsieur Stephan Lavoie, Maire. Ce rapport sera publié dans le journal L'Alliance de Preissac, sur le site Internet ainsi que la page Facebook de la Municipalité.

Monsieur le Maire remercie le directeur général d'en avoir fait lecture pour lui et précise l'intention du conseil de terminer les projets qui ont été commencés.

20. SUIVI DU DOSSIER DES BACS BRUNS ET RENCONTRE DE FORMATION LE 27 JUIN;

20. Suivi du dossier des bacs bruns et rencontre de formation le 27 juin.

Le directeur général mentionne qu'il reste 180 bacs bruns à distribuer et invite les contribuables concernés à venir les chercher le samedi entre 8h00 et 16h00 au Centre de transbordement. Il précise que la quantité de compost récupéré lors de la première cueillette est de 1,9 tonne.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

21. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

22. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

87-06-2019

22. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, maxime Tancrède et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 10.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 15 juillet 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrède, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Conseillère absente : Madame Manon Derome

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 223 472.03\$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Demande financière de la Corporation des loisirs
9. Résolution pour mandater expert en bâtiments
10. Résolution pour déposer projet au programme "RÉCIM"
11. Résolution demandant au MTQ de réduire la vitesse sur rue des Rapides à 30km/heure
12. Résolution pour modifier règlement 270-2019
13. Résolution pour fabrication de MG 20 pour un montant maximal de 25,000.00 \$
14. Suivi du dossier "SUMI" et acceptation de la proposition de la MRC Abitibi
15. Résolution pour le projet "ART-RÉCUP"
16. Résolution pour achat de matériel pour atelier de fromage
17. Résolution pour l'activité "Fête estivale familles/nouveaux arrivants" prévu le 11 août
18. Période de questions réservées à l'assistance
19. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (8 + 2 enfants).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

88-07-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2019;

89-07-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 10 juin 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

90-07-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la conseillère, Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque **C1900491 à C1900577. La séquence des chèques en ligne L1900035 à L1900039.**

Total des factures du mois	171 485.45\$
Total paiement direct mensuel	20 455.00\$
Total des salaires	31 531.58\$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	223 472.03\$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 15 juillet 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre ce mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Il n'a pas eu de rencontre.

8. DEMANDE FINANCIÈRE DE LA CORPORATION DES LOISIRS;

91-07-2019

8. Demande financière de la Corporation des loisirs.

ATTENDU QUE la corporation des loisirs a fait une demande d'aide financière pour une activité le 24 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER de défrayer les coûts pour :

- 5 jeux gonflables : 950.00 \$ + Tx
- Permis de boisson : 90.00 \$
- Main d'œuvre pour l'organisation des préparatifs

9. RÉOLUTION POUR MANDATER EXPERT EN BÂTIMENTS;

92-07-2019

9. Résolution pour mandater expert en bâtiments.

ATTENDU QUE la municipalité doit déposer un dossier de demande financière dans le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du ministère des affaires municipale et d'habitation (MAMH);

ATTENDU QUE le rapport d'un professionnel neutre et compétant confirmant la problématique actuelle de l'infrastructure est un élément important dans la demande d'aide financière pour être acceptée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme CIMA + à préparer un rapport qui sera déposé au RÉCIM selon les termes de l'ententes convenu avec le directeur général, monsieur Gérard Pétrin.

10. RÉOLUTION POUR DÉPOSER PROJET AU PROGRAMME "RÉCIM"

93-07-2019

10. Résolution pour déposer projet au programme "RÉCIM".

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER M. Gérard Pétrin, directeur général, à présenter le projet de la réfection du terrain et la construction d'un nouveau Complexe Multifonctionnel au programme RÉCIM (Réfections et construction des infrastructures municipales). Le Conseil municipal de Preissac confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et de l'exploitation du projet.

11. RÉOLUTION DEMANDANT AU MTQ DE RÉDUIRE LA VITESSE SUR RUE DES RAPIDES À 30KM/HEURE;

94-07-2019

11. Résolution demandant au MTQ de réduire la vitesse sur rue des Rapides à 30km/heure.

ATTENDU QUE la rue des Rapides est étroite (20 mètres);

ATTENDU QU'il y a une école primaire et un centre communautaire sur cette rue;

ATTENDU QU'il y a aucun trottoir ni d'un côté que de l'autre;

ATTENDU QUE la rue des Rapides est fréquentée par plusieurs piétons jeune et moins jeune;

ATTENDU QU'il y a des attrait touristiques municipaux;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30K/heure et d'installer la signalisation en conséquence.

12. RÉSOLUTION POUR MODIFIER RÈGLEMENT 270-2019;

95-07-2019

12. Résolution pour modifier règlement 270-2019.

ATTENDU QUE le règlement n° 270-2019, pour l'asphaltage et le rechargement d'une partie de l'avenue Principale, du chemin du Cap, du débarcadère des rapides et des stationnements de la fontaine et de la passerelle des rapides, doit être modifié pour y ajouter les crédits manquant (250 000,00 \$) et ainsi pouvoir obtenir l'approbation du règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QU'il est préférable d'améliorer le règlement à l'égard de l'ajustement du terme d'emprunt à celui d'une subvention qui serait versée sur un terme plus long que celui au règlement;

ATTENDU QUE l'annexe A de ce règlement peut laisser entendre qu'il n'y a que trois stationnements alors qu'il y en a quatre;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement de modifier le règlement n° 270-2019 comme suit :

L'article 2 est modifié comme ceci : après la mention « sur une période de 20 ans » la phrase est complétée avec l'ajout suivant : « et affecte 250 000,00 \$ de son surplus accumulé non affecté ».

L'article 5 est modifié par le retrait du libellé suivant : « lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement ».

L'annexe A intitulée « Estimations budgétaires » est modifiée comme ceci : En ajoutant le titre « STATIONNEMENTS DE LA PASSERELLE DES RAPIDES » devant les titres, modifiés en sous-titres, « INFRASTRUCTURE CHEMIN D'ACCÈS À LA PASSERELLE » et « INFRASTRUCTURE STATIONNEMENT (BOÎTE AUX LIVRES) ».

13. RÉSOLUTION POUR FABRICATION DE MG 20 POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 25,000.00 \$;

96-07-2019

13. Résolution pour fabrication de MG 20 pour un montant maximal de 25,000.00 \$.

ATTENDU QU'une entreprise effectuera des travaux de concassage dans le banc BNE 31281 dans la municipalité de La Motte;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'avoir du concassé (MG 20) pour l'entretien de son réseau routier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à négocier la fabrication de MG-20 pour un montant maximum de 25 000.00 \$.

14. SUIVI DU DOSSIER "SUMI" ET ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE LA MRC ABITIBI;

97-07-2019

14. Suivi du dossier "SUMI" et acceptation de la proposition de la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi autorise l'achat d'un VTT et d'une motoneige du même modèle que les autres équipements du SUMI, de les faire letter et de les équiper de la même façon que les autres équipements du SUMI afin de compléter le point de service de la municipalité de Preissac, à même les surplus du Service territoire, conditionnellement à ce que la municipalité de Preissac accepte cette offre;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'offre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition de la MRC Abitibi.

15. RÉOLUTION POUR LE PROJET "ART-RÉCUP";

98-07-2019

15. Résolution pour le projet "ART-RÉCUP".

ATTENDU QUE les coûts de cette activité sont évalués à 3 395.00 \$;

ATTENDU QUE le Fonds culturel de la MRC Abitibi contribue pour un montant de 2,500.00\$

ATTENDU QUE la part de la municipalité sera de 895.00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme France Daoust à voir à l'organisation de cette activité.

16. RÉOLUTION POUR ACHAT DE MATÉRIEL POUR ATELIER DE FROMAGE;

99-07-2019

16. Résolution pour achat de matériel pour atelier de fromage.

ATTENDU QUE les ateliers de fabrication de fromage sont très populaires;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'acquérir certains articles de cuisine;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de matériel pour ces ateliers au montant de + ou – 1,000.00 \$.

17. RÉOLUTION POUR L'ACTIVITÉ "FÊTE ESTIVALE FAMILLES/NOUVEAUX ARRIVANTS" PRÉVU LE 11 AOÛT;

100-07-2019

17. Résolution pour l'activité "Fête estivale familles/nouveaux arrivants" prévu le 11 août.

ATTENDU QUE le projet à été déposé et accepté dans le cadre du FLIC (fonds local de la MRC d'Abitibi) pour un financement de 1 000.00 \$;

ATTENDU QUE la contribution de la municipalité sera d'environ 500.00 \$;

ATTENDU QUE jeu gonflable, chapiteau et divers jeux extérieurs seront loués ou achetés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'organisation d'une fête estivale familiale / nouveaux arrivants avec les budgets présenté au conseil.

18. DÉROGATION MINEURE POUR LE 61, CHEMIN DES RIVERAINS;

101-07-2019

18. Dérogation mineure pour le 61, chemin des Riverains.

ATTENDU QU'en date du 15 mai 2019, monsieur François Pelletier a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage N° 239-2014 relativement à une construction située au 61, chemin des Riverains à Preissac, sur le lot 4 592 583, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à permettre une construction d'un bâtiment secondaire avec une hauteur de 7m plutôt de 6m;

ATTENDU QUE le projet de construction se situe en zone de villégiature;

ATTENDU QU'aucun préjudice ne sera causé aux voisins;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage # 239-2014, faite par monsieur François Pelletier relativement à la construction d'un garage situé au 61, chemin des Riverains.

Réception de la demande	15 mai 2019
Journal L'Alliance	21 juin 2019
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	5 juin 2019
Acceptation du conseil municipal	15 juillet 2019

19. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

19. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

102-07-2019

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20 h 17.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Stephan Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 12 août 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillère absents : Stephan Lavoie et Marilynne Tanguay.

Était également présente à cette assemblée, madame Nicole Labrecque, directrice générale adjointe.

Me Fanny Maheu, avocate de la firme Caïn Lamarre, est présente à titre d'invitée.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 juillet 2019
5. Comptes à payer, le total des comptes à payer est de 247 646,23 \$
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. CLSC en septembre
9. Demande de commandite pour Expo-Lapins 2019 (valeur de 300 \$)
10. Ajout de deux ponceaux de 36 pouces (chemin des Pêcheurs et chemin Fontbonne)
11. Suivi de rencontre pour le chemin des Riverains (mandat arpenteur 990 \$ et montant supplémentaire pour WSP de 1 500 \$)
12. Précisions et entente concernant la mise à niveau du chemin des Riverains
13. Résolution mandant le Ministère des Finances du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
14. Colloque de zone les 12 et 13 septembre à Ville-Marie
15. Soumissions pour camion de déneigement
16. Nominations pour le comité de suivi avec la mine Iamgold (un élu et un citoyen)
17. Antivirus pour les ordinateurs de la municipalité (847,20 \$ avant taxes pour trois ans)
18. Résolution pour demander une aide financière dans le cadre du programme visant à soutenir la coopération intermunicipale
19. Résolution pour mandater le maire à participer à tous les futurs règlements et/ou résolutions ainsi que les projets pour le conseil avec Caïn Lamarre
20. Offre de services de la firme CIMA + pour le projet du centre communautaire
21. Projet d'asphaltage d'une partie de la cour du bureau municipal
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (12).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

103-08-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 15 JUILLET 2019;

104-08-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 juillet 2019.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 15 juillet 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

105-08-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la conseillère, Nicole Poulin et madame Nicole Labrecque.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900578 à C1900647. La séquence des chèques en ligne L1900040 à L1900044.

Total des factures du mois	189 742,34 \$
Total paiement direct mensuel	22 566,27 \$
Total des salaires	35 337,62 \$
<u>GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER</u>	247 646,23 \$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 12 août 2019.

Nicole Labrecque, directrice générale adjointe

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre au cours du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Madame Nicole Poulin, pro-maire, fait état des rencontres et activités réalisées au cours des dernières semaines.

8. CLSC EN SEPTEMBRE;

8. CLSC en septembre.

Un point d'information est donné à l'effet que le CLSC a transmis son horaire de septembre pour le local de santé de Preissac. La reprise des services de prise de sang et consultation est prévu le 9 septembre 2019. L'horaire est publié sur le site Internet de la municipalité et affichée au local de santé de Preissac.

9. DEMANDE DE COMMANDITE POUR EXPO-LAPINS 2019 (VALEUR DE 300 \$);

106-08-2019

9. Demande de commandite pour Expo-Lapins 2019 (valeur de 300 \$).

ATTENDU QUE madame Emmy Tanguay, présidente CELAN, sollicite la collaboration de la municipalité pour la tenue d'Expo-Lapins organisée par le Club des Éleveurs de Lapins du Nord (CELAN);

ATTENDU QUE madame Tanguay demande la possibilité d'utiliser notre complexe récréatif gratuitement pour cette activité planifiée le 14 septembre 2019 et précise qu'il ne s'agit pas d'un élevage commercial;

ATTENDU QUE cet évènement est une exposition où des jugements ont lieu pour déterminer les meilleurs représentants de la race;

ATTENDU QUE l'exposition sera ouverte au public afin de faire découvrir le monde des lapins et cobayes en famille;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement de permettre l'utilisation gratuite du complexe récréatif pour la tenue d'Expo-Lapins le 14 septembre 2019.

10. AJOUT DE DEUX PONCEAUX DE 36 POUCES (CHEMIN DES PÊCHEURS ET CHEMIN FONTBONNE);

107-08-2019

10. Ajout de deux ponceaux de 36 pouces (chemin des Pêcheurs et chemin Fontbonne).

ATTENDU QUE deux endroits sont particulièrement connus pour être critiques lors de crues printanières importantes;

ATTENDU QUE l'installation de ponceaux supplémentaires à des endroits stratégiques permettrait de prévenir l'inondation du chemin à ces endroits;

ATTENDU QUE les Entreprises Transchargex présente les estimations suivantes datées du 2 août 2019 :

Lieu	Type de travaux	Montant incluant les taxes
Chemin Fontbonne	Installation d'un ponceau de 36 po. X 50 pi.	10 865,14 \$
Chemin des Pêcheurs	Installation d'un ponceau 36 po. X 60 pi.	5 173,87 \$

ATTENDU QUE ces estimations tiennent compte que les ponceaux et échelles de soutien sont fournis par la municipalité ainsi que les redevances pour les agrégats;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement d'autoriser les dépenses suivantes :

- 10 865,14 \$ pour l'installation d'un nouveau ponceau au chemin Fontbonne;
- 5 173,87 \$ pour l'installation d'un nouveau ponceau au chemin des Pêcheurs.

11. SUIVI DE RENCONTRE POUR LE CHEMIN DES RIVERAINS (MANDAT ARPEUTEUR 990 \$ ET MONTANT SUPPLÉMENTAIRE POUR WSP DE 1 500 \$);

108-08-2019

11. Suivi de rencontre pour le chemin des Riverains (mandat arpenteur 990 \$ et montant supplémentaire pour WSP de 1 500 \$).

ATTENDU QU'une estimation plus précise des travaux visant à poursuivre le projet de mise à niveau du chemin des Riverains nécessite un relevé topographique sur 1,3 kilomètres;

ATTENDU QUE Hamel Arpentage offre d'effectuer ce relevé pour un montant forfaitaire de 990 \$;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs-conseils WSP demande un montant supplémentaire de 1 500,00 \$ pour la réalisation des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrede et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 990 \$ pour le relevé topographique ainsi que de 1 500,00 \$ avant taxes applicables pour la réalisation des plans et devis.

12. PRÉCISIONS ET ENTENTE CONCERNANT LA MISE À NIVEAU DU CHEMIN DES RIVERAINS;

109-08-2019

12. Précisions et entente concernant la mise à niveau du chemin des Riverains.

ATTENDU QUE le conseil municipal a convoqué les propriétaires d'immeubles situés au chemin des Riverains à une rencontre le 28 juillet 2019;

ATTENDU QUE cette rencontre avait pour objectifs d'informer les citoyens sur la situation actuelle concernant de la mise à niveau du chemin des Riverains, de permettre les discussions, de présenter l'échéancier des travaux ainsi que divers scénarios de remboursement basés sur les estimés obtenus à ce jour (le document d'information présenté est annexé à l'original du présent procès-verbal);

ATTENDU QUE la municipalité a déjà assumé le coût des travaux de mise à niveau effectués pour les 455 premiers mètres du chemin des Riverains, le tout totalisant la somme de 126 802,00 \$;

ATTENDU QUE pour le reste des travaux à effectuer représentant environ 1 300 mètres la majorité des citoyens présents à la rencontre sont en accord avec l'échéancier ainsi que le scénario # 2 présenté lors de la présentation du 28 juillet 2019;

ATTENDU QU'à la lumière des informations présentées, les citoyens ont formulé leurs intentions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu à l'unanimité de préciser par la présente résolution les termes de l'entente intervenue le 28 juillet dernier, soit :

QUE les estimations retenues lors de la présentation sur 28 juillet 2019 pour les travaux à venir sont les suivantes:

1) l'échéancier des travaux suivant :

Distance	Coût estimé	Réalisation
± 1 300 mètres	± 700 000,00 \$	2020
Municipalité 60%	± 420 000,00 \$	
Riverains 40%	± 280 000,00 \$	2021

2) le scénario #2 décrit ci-dessous :

Montant du prêt estimé	Période d'amortissement	Remboursement
± 700 00,00 \$	15 ans	± 58 600,00 \$
Municipalité 60%	± 35 160,00 \$	
Riverains 40%	± 23 440,00 \$	2021
	± 23 440,00 \$/35	± 669,71 \$

3) tel que convenu, la somme de 126 802,00 \$ ayant été assumée par la municipalité sera pris en compte lors du calcul final relatif à la taxe spéciale imposable aux citoyens sur une période de 15 ans afin de respecter les proportions 40 % et 60 %;

4) la nomination de mesdames Marlène Maltais et Johanne Pelletier ainsi que messieurs Alain Blanchette et Denis Morissette à titre de représentants du comité de citoyens.

QUE la municipalité fera tout en son pouvoir pour n'avoir aucun dépassement de coûts et ira chercher toute l'expertise nécessaire pour mener à bien les travaux.

QUE les étapes à venir sont :

Description	Échéancier prévu
Le dépôt des plans et devis	Fin septembre 2019
L'acceptation de coûts estimés par la firme d'ingénieurs	Octobre 2019
La rédaction d'un projet de règlement d'emprunt	Octobre 2019
Le dépôt d'un avis de motion	Novembre 2019
Le dépôt et la présentation du projet de règlement	Novembre 2019
L'adoption du règlement d'emprunt	Décembre 2019
L'avis de publication	Décembre 2019
La tenue du registre	Février 2020
Le certificat du résultat de la tenue du registre	Février 2020
L'approbation du MAMH	Avril 2020
La publication de l'appel d'offres	Mai 2020
L'acceptation de soumission	Juin 2020
La réalisation des travaux	Été 2020
Le début de la taxation	2021

QUE, d'ici la réalisation des travaux prévus à l'été 2020, le conseil a convenu d'ajouter quelques voyages de gravier sur une partie du chemin pour assurer une circulation sécuritaire sur le chemin des Riverains.

13. RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL;

110-08-2019

13. Résolution mandatant le Ministre des Finances du Québec pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

14. COLLOQUE DE ZONE LES 12 ET 13 SEPTEMBRE À VILLE-MARIE;

111-08-2019

14. Colloque de zone les 12 et 13 septembre à Ville-Marie.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général ainsi que la directrice générale adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Ville-Marie les 12 et 13 septembre prochain. La municipalité de Preissac défraye les coûts de transport, de repas, d'hébergement et d'inscription tel que décrit dans la convention des employés de la municipalité de Preissac.

15. SOUMISSIONS POUR CAMION DE DÉNEIGEMENT;

112-08-2019

15. Soumissions pour camion de déneigement.

ATTENDU QUE notre offre d'achat au Centre de services partagés Québec en vue de l'acquisition d'un camion (réf. : résolution 86-06-2019) n'a pas été retenue;

ATTENDU QUE la municipalité a transmis une invitation à soumissionner à deux entreprises le 5 août 2019 pour la fourniture d'un camion et qu'une seule entreprise a déposé sa soumission dans les délais exigés;

ATTENDU QUE l'ouverture de soumission a eu lieu le lundi 12 août et que le résultat est le suivant :

Entreprise	Prix avant taxes	Prix incluant les taxes
Les Entreprises C. Pouliot Inc.	39 000,00 \$	44 840,25 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite :

D'ACCEPTER la soumission de « Les Entreprises C. Pouliot Inc. pour la fourniture d'un camion, tel que décrit dans l'appel d'offres, au montant de 44 840,25 \$ taxes incluses;

DE PAYER cet achat avec le fonds de roulement, lequel sera remboursé sur une période 5 ans.

16. NOMINATION POUR LE COMITÉ DE SUIVI AVEC LA MINE IAMGOLD (UN ÉLU ET UN CITOYEN);

113-08-2019

Nominations pour le comité de suivi avec la mine IAMGOLD (un élu et un citoyen)

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 22 juillet dernier entre les représentants de la municipalité et la direction de la mine IAMGOLD;

ATTENDU QUE, lors de cette rencontre, il a été convenu que deux personnes seraient nommées par le conseil pour le comité de suivi, soit un membre du conseil municipal et un citoyen;

ATTENDU QUE le comité de suivi permettra des échanges et consultations au sujet des projets de la mine;

ATTENDU QUE madame Lise Thibodeau, citoyenne de Preissac, et monsieur Aldée Langlois, conseiller, acceptent de participer aux rencontres de ce comité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Maxime Tancrède et résolu à l'unanimité, de nommer madame Lise Thibodeau, citoyenne, ainsi que monsieur Aldée Langlois, conseiller, à titre de membres du comité de suivi avec la mine IAMGOLD.

17. ANTIVIRUS POUR LES ORDINATEURS DE LA MUNICIPALITÉ (847,20 \$ AVANT TAXES POUR TROIS ANS);

114-08-2019

17. Antivirus pour les ordinateurs de la municipalité (847,29 \$ avant taxes pour trois ans).

ATTENDU QUE la majorité de nos licences antivirus doivent être renouvelées;

ATTENDU QUE deux propositions ont été demandées pour une protection adéquate de nos données informatiques;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule proposition, soit celle de Gyva Inc. qui nous recommande les licences antivirus endpoint protection pour notre serveur et nos postes de travail;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 847,20 \$ avant taxes applicables ainsi que les frais d'installation pour l'acquisition de licences antivirus endpoint protection valide sur 3 ans.

18. RÉOLUTION POUR DEMANDER UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME VISANT À SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE;

115-08-2019

18. Résolution pour demander une aide financière dans le cadre du programme visant à soutenir la coopération intermunicipale.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les municipalités de Preissac, Landrienne et La Corne désirent présenter un projet d'achat commun d'un camion de collecte de matières résiduelles pour desservir les trois (3) municipalités participantes à l'entente intermunicipale relative au service de cueillette des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de Preissac s'engage à participer au projet commun d'achat d'un camion de collecte de matières résiduelles et à assumer une partie des coûts reliés à cet achat;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;
- Le conseil municipal nomme la municipalité de Landrienne comme organisme responsable du projet.

19. RÉOLUTION POUR MANDATER LE MAIRE À PARTICIPER À TOUS LES FUTURS RÈGLEMENTS ET/OU RÉOLUTIONS AINSI QUE LES PROJETS POUR LE CONSEIL AVEC CAÏN LAMARRE;

116-08-2019

19. Résolution pour mandater le maire à participer à tous les futurs règlements et/ou résolutions ainsi que les projets pour le conseil avec Caïn Lamarre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite, de mandater le maire, monsieur Stephan Lavoie, à participer à tous les futurs règlements et/ou résolutions ainsi que les projets pour le conseil avec la firme Caïn Lamarre S.E.N.C.R.L., avocats.

20. OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME CIMA + POUR LE PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE;

117-08-2019

20. Offre de services de la firme CIMA + pour le projet du centre communautaire.

ATTENDU QUE le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM a été autorisé par la résolution 93-07-2019 pour le projet de reconstruction du centre communautaire;

ATTENDU QUE qu'il est mentionné dans le guide du programme que la présentation du rapport d'un professionnel neutre et compétent confirmant la problématique ou l'état actuel de l'infrastructure est fortement recommandée;

ATTENDU QUE nous avons reçu la proposition de services professionnels en science du bâtiment de la firme CIMA+ dont les honoraires sont décrits comme suit :

HONORAIRES PROFESSIONNELS		
Expertise	Forfaitaire	5 935,00 \$
Rédaction du rapport	Taux horaire (selon la grille des taux horaires fournie)	± 3 500,00 \$
Total des honoraires professionnels		± 9 435,00 \$
Frais et dépenses <i>Hébergement et subsistance</i>	Coûtant +15% \$	

*Les taxes (TPS et TVQ) ne sont pas incluses et seront appliquées lors de la facturation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois, et résolu majoritairement, la conseillère madame Manon Derome mentionne son désaccord et demande que sa dissidence soit inscrite, de retenir l'offre de CIMA+ et d'autoriser la dépense selon la proposition décrite ci-dessus.

21. PROJET D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DE LA COUR DU BUREAU MUNICIPAL;

21. Projet d'asphaltage d'une partie de la cour du bureau municipal.

Ce sujet est reporté.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

19. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

118-08-2019

20. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et unanimement résolu de lever la réunion.

DE CLORE la session. Il est 20h30.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

NICOLE LABRECQUE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 16 septembre 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre madame la pro-maire, Nicole Poulin, madame la conseillère, Marilyne Tanguay et messieurs les conseillers suivants : Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Maire et conseillers absents : Stephan Lavoie, Maxime Tancrede et Manon Derome.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 août 2019
5. Comptes à payer du mois (282 745.14 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Acceptation de la soumission pour émission de billets
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 834 000 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019
10. Acceptation et autorisation de paiement pour les travaux réalisés par Lamothe division Sintra
11. Acceptation des travaux d'asphaltage devant la caserne (12 578.80 \$ plus les taxes)
12. Acceptation de la soumission pour station de lavage de bateaux (19 070.00 \$ plus taxes)
13. Traçage de lignes au débarcadère (3 386.01 \$)
14. Autorisation pour achat de matériel (4 000.00 \$) et installation des équipements sur le camion Ford 2015 (+100 heures)
15. Projet de compostage de la minière "Agnico-Eagle"
16. Acceptation de la facture finale de Tétra-Tech pour étude du camping (3 745.00 \$ plus taxes)
17. Autorisation de signature de l'entente avec radio amateur (ARAT)
18. Autorisation de signature de l'entente pour installation d'une borne de recharge électrique
19. Autorisation de signature de l'entente avec "la croix rouge"
20. Soumission pour achat de 2 conteneurs maritime (11 600.00 \$ plus taxes)
21. Autorisation de participer à une formation sur "les bandes riveraines" pour l'inspecteur municipal à Mont Laurier le 2 et 3 octobre (561.46 \$ plus taxes)
22. Demande d'appui à Geneviève Langlois pour autorisation d'utilisation autre qu'agricole dans la zone agroforestière de la municipalité
23. Proclamation contre la violence conjugale
24. Dérogation mineure au 352, avenue du Lac
25. Période de questions réservées à l'assistance
26. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la pro-maire souhaite la bienvenue aux citoyens présents (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la pro-maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

119-09-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 AOÛT 2019;

120-09-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 12 août 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 12 août 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

121-09-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la conseillère, Nicole Poulin et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900648 à C1900715. La séquence des chèques en ligne L1900045 à L1900049.

Total des factures du mois	226 266,74 \$
Total paiement direct mensuel	21 514,09 \$
Total des salaires	34 964,31 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	282 745,14 \$

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 16 septembre 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Il n'y a pas eu de rencontre au cours du dernier mois.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Madame Nicole Poulin, pro-maire et le directeur général font état des rencontres et activités réalisées au cours des dernières semaines.

8. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR ÉMISSION DE BILLETS;

122-09-2019

8. Acceptation de la soumission pour émission de billets.

Date d'ouverture :	16 septembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 septembre 2019
Montant :	834 000 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Preissac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 septembre 2019, au montant de 834 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CAISSE DESJARDINS D'AMOS

31 800 \$	2,79900 %	2020
32 700 \$	2,79900 %	2021
33 700 \$	2,79900 %	2022
34 500 \$	2,79900 %	2023
701 300 \$	2,79900 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,79900 %

2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

31 800 \$	2,84000 %	2020
32 700 \$	2,84000 %	2021
33 700 \$	2,84000 %	2022
34 500 \$	2,84000 %	2023
701 300 \$	2,84000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,84000 %

3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

31 800 \$	2,15000 %	2020
32 700 \$	2,25000 %	2021
33 700 \$	2,30000 %	2022
34 500 \$	2,35000 %	2023
701 300 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,04600

Coût réel : 2,84752 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS D'AMOS est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Pelletier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Preissac accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS D'AMOS pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2019 au montant de 834 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 270-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

9. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET AU MONTANT DE 834 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 SEPTEMBRE 2019;

123-09-2019

9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 834 000 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Preissac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 834 000 \$ qui sera réalisé le 23 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
270-2019	834 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 270-2019, la Municipalité de Preissac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARILYNE TANGUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par madame la promaire, Nicole Poulin, et monsieur le directeur général et secrétaire trésorier, Gérard Pétrin;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	31 800 \$	
2021.	32 700 \$	
2022.	33 700 \$	
2023.	34 500 \$	
2024.	35 500 \$	(à payer en 2024)
2024.	665 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 270-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

10. ACCEPTATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LAMOTHE DIVISION SINTRA;

124-09-2019

10. Acceptation et autorisation de paiement pour les travaux réalisés par Lamothe division Sintra.

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage sont terminés et que le contrat prévoit que le conseil municipal doit par résolution accepter lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les travaux réalisés par l'entrepreneur « Lamothe Division Sintra » prévus à l'appel d'offres et d'autoriser le paiement.

11. ACCEPTATION DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DEVANT LA CASERNE (12 578.80 \$ PLUS LES TAXES);

125-09-2019

11. Acceptation des travaux d'asphaltage devant la caserne (12 578.80 \$ plus les taxes).

ATTENDU QUE des travaux d'asphaltage ont été rendu nécessaire par suite de l'excavation devant la caserne;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à Lamothe division Sintra avait une clause pour des travaux supplémentaires et qui stipulait que l'entrepreneur doit les facturés au montant du bordereau de soumission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER la dépense de 12 578.80 \$ plus les taxes pour l'asphaltage devant la caserne de pompier.

12. ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR STATION DE LAVAGE À BATEAUX (19 070,00 \$ PLUS TAXES);

126-09-2019

12. Acceptation de la soumission pour station de lavage à bateaux (19 070,00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une aide financière du ministère des forêts, de la faune et des parcs pour l'acquisition d'une station de lavage de bateau de 10 520,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier, et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la proposition d'Unimanix pour la fourniture d'une remorque de 2 essieux avec une pompe de 2500 psi/3.5 gpm, 220 volts 5hp d'une valeur de 19 070,00 \$ plus taxes et livraison en sus.

13. TRAÇAGE DE LIGNES AU DÉBARCADÈRE (3 386,01 \$);

127-09-2019

13. Traçage de lignes au débarcadère (3 386,01 \$).

ATTENDU QUE pour donner suite aux travaux d'asphaltage du stationnement du débarcadère des Rapides il y a lieu de tracer des lignes pour maximiser l'espace de stationnement;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Tracage Abitibi » pour réaliser le lignage du stationnement du débarcadère des Rapides au montant de 3 386.01 \$.

14. AUTORISATION POUR ACHAT DE MATÉRIEL (4 000,00 \$) ET INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS SUR LE CAMION FORD 2015 (+-100 HEURES);

128-09-2019

14. Autorisation pour achat de matériel (4 000,00 \$) et installation des équipements sur le camion Ford 2015 (+-100 heures).

ATTENDU QUE par suite de l'achat d'un nouveau camion, les équipements de déneigement doivent être transférés de l'ancien au nouveau camion;

ATTENDU QUE la pompe hydraulique n'est pas compatible avec le nouveau camion, un kit d'installation est rendu nécessaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de matériels (pompe, support, courroie, poulies, etc.) pour environ 4 000.00 \$ et aussi la main d'œuvre pour une centaine d'heures. La première tranche de 15,000.00 \$ sera financé par le fond de roulement remboursable sur 5 ans et si nécessaire le solde sera financé à même le surplus libre.

15. PROJET DE COMPOSTAGE DE LA MINIÈRE "AGNICO-EAGLE";

129-09-2019

15. Projet de compostage de la minière "Agnico-Eagle".

ATTENDU QUE la minière « Agnico-Eagle mine » désire emboîter le pas avec la municipalité et ainsi contribuer au virage vert par le compostage à son centre régional administratif;

ATTENDU QUE cette étape constitue une première phase, puisque la minière possède deux autres bâtiments qui pourrait eux aussi adhérer au compost;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Rémi Pelletier et résolu unanimement.

D'ACCEPTER la venue de la minière à participer à la mise en place de la collecte du compost à son centre régional administratif et la municipalité s'engage à ne pas facturer cette dernière pour la fourniture de bacs, collecte et le traitement.

N.B. La municipalité se réserve le droit à facturer dans les prochains budgets si cela devenait nécessaire.

16. ACCEPTATION DE LA FACTURE FINALE DE TÉTRA-TECH POUR ÉTUDE DU CAMPING (3 745,00 \$ PLUS TAXES);

130-09-2019

16. Acceptation de la facture finale de Tétra-Tech pour étude du camping (3 745,00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE le mandat pour les devis du camping municipal est complété;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement final à Tétra-tech pour un montant de 3 745.00 \$ plus les taxes applicables.

17. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC RADIO AMATEUR (ARAT);

131-09-2019

17. Autorisation de signature de l'entente avec radio amateur (ARAT).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer l'entente intervenue avec radio amateur (ARAT).

18. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE ÉLECTRIQUE;

132-09-2019

18. Autorisation de signature de l'entente pour installation d'une borne de recharge électrique.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer la convention d'aide financière dans le cadre de l'entente sectorielle « Installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques en Abitibi-Témiscamingue du fonds d'appui au rayonnement des régions.

19. AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE (DIVISION QUÉBEC);

133-09-2019

19. Autorisation de signature de l'entente avec "la société canadienne de la croix rouge" (division Québec).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer l'entente de trois ans avec la société canadienne de la croix rouge (division Québec).

20. SOUMISSION POUR ACHAT DE 2 CONTENEURS MARITIMES (11 600,00 \$ PLUS TAXES);

134-09-2019

20. Soumission pour achat de 2 conteneurs maritimes (11 600,00 \$ plus taxes).

ATTENDU QUE dans l'entente avec l'association de radio amateur prévoit que la municipalité fournisse un conteneur de 20 pieds;

ATTENDU QUE la municipalité désire avoir un endroit pour entreposer son matériel nautique (bouées, lumières, équipements d'urgence, etc.) l'achat d'un conteneur de 40 pieds ferait l'affaire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de « Accès industriel Inc. » pour la fourniture et la livraison de deux conteneurs maritimes pour un montant de 11 600,00 \$ plus les taxes applicables.

21. AUTORISATION DE PARTICIPER À UNE FORMATION SUR "LES BANDES RIVERAINES" POUR L'INSPECTEUR MUNICIPAL À MONT LAURIER LE 2 ET 3 OCTOBRE (561,46 \$ PLUS TAXES);

135-09-2019

21. Autorisation de participer à une formation sur "les bandes riveraines" pour l'inspecteur municipal à Mont Laurier le 2 et 3 octobre (561,46 \$ plus taxes).

ATTENDU QU'une formation dispensée par la COMBEQ sur la gestion des bandes riveraines se donnera à Mont Laurier prochainement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal à participer à cette formation qui aura lieu le 2 et 3 octobre prochain à Mont Laurier. La municipalité défraye les coûts d'inscription, de repas et d'hébergement selon la politique en vigueur.

22. DEMANDE D'APPUI À GENEVIÈVE LANGLOIS POUR AUTORISATION D'UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE DANS LA ZONE AGROFORESTIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ;

136-09-2019

22. Demande d'appui à Geneviève Langlois pour autorisation d'utilisation autre qu'agricole dans la zone agroforestière de la municipalité.

ATTENDU QUE la demande vise l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour éventuellement construire une résidence;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Preissac et que la nouvelle construction devra être conforme aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE des activités de villégiatures sont déjà pratiquées par les demandeurs et d'autres propriétaires du secteur;

ATTENDU QUE le projet de construction d'une résidence devra être conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées (Q.2-r.22);

ATTENDU QUE les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles sont motivés comme suit :

CRITÈRES OBLIGATOIRES		Motivation
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;	Lot visé potentiel faible, terrain boisé et escarpé. Topographie accidentée. Lots avoisinants, plus loin du lac, ont une vocation agricole.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;	Aucune, terrain trop accidenté et en friche.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4 du deuxième aliéna de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);	-La parcelle ciblée s'inscrit en continuité avec d'autres emplacements utilisés à des fins autres que l'agriculture. Cette demande n'occasionnera pas de répercussions négatives additionnelles sur la pratique de l'agriculture.
4	Les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;	S/O
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement, telle que définie par Statistique Canada;	Ne peut s'effectuer ailleurs que sur le lot des propriétaires car ils utilisent déjà le lot pour la villégiature.
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;	Des résidences sont déjà présente dans ce secteur.
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région;	S/O
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;	Le lot est agroforestier avec un faible potentiel.

9	L'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité régionale de comté, une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;	PDZA de la MRC Abitibi en place.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie;	Le développement du territoire et son occupation sont des préoccupations importantes en Abitibi.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement :

DE RECOMMANDER la présente demande auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

23. PROCLAMATION CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE;

137-09-2019

23. Proclamation contre la violence conjugale.

Proclamation de la municipalité de Preissac à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale;

Déclaration présentée au conseil municipal de la municipalité de Preissac
Par madame la conseillère, Marilynne Tanguay
Le 16 septembre 2019.

ATTENDU QUE la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDUE QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDUE QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est résolu de proclamer la municipalité de Preissac, municipalité alliée contre la violence conjugale.

24. DÉROGATION MINEURE AU 352, AVENUE DU LAC;

138-09-2019

24. Dérogation mineure au 352, avenue du Lac.

ATTENDU QU'en date du 7 juillet 2019, monsieur Marcel Morin a produit une demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble située au 352, avenue du Lac à Preissac, sur le lot 4 591 888, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette demande de dérogation mineure consiste à régulariser une construction d'un garage trop près de la maison de (3.83 mètres) au lieu de 5 mètres en contravention avec l'article 6.22 du règlement de zonage 239-2014 de la municipalité de Preissac. Un deuxième point a été levé, celui d'un agrandissement de la résidence principal qui a un droit acquis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure au règlement de zonage concernant un immeuble, faite par monsieur Marcel Morin relativement à la régularisation d'une construction d'un garage situé au 352, avenue du Lac à Preissac.

Réception de la demande	7 juillet 2019
Publipostage	14 août 2019
Rencontre du comité consultatif d'urbanisme	7 août 2019
Acceptation du conseil municipal	16 septembre 2019

25. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

25. Période de questions réservées à l'assistance.

Des questions sont posées par les citoyens présents.

26. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

139-09-2019

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et unanimement résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 20h17.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Nicole Poulin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

NICOLE POULIN
PRO-MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 6, rue des Rapides le 21 octobre 2019 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents, outre monsieur le maire, Stephan Lavoie, mesdames les conseillères suivantes : Marilyne Tanguay, Nicole Poulin, Manon Derome et messieurs les conseillers suivants : Maxime Tancrede, Rémi Pelletier et Aldée Langlois.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 septembre 2019
5. Comptes à payer du mois (1 366 440.40 \$)
6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général
8. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 septembre 2019
9. Résolution annuelle pour la MRC Abitibi pour la formation des pompiers
10. Formation d'un comité d'embellissement
11. Achat d'un ordinateur pour la Biblio Tancrede (910.00 \$ plus les taxes)
12. Achat de mousse classe A pour le service incendie (3 456.00 \$ plus taxes)
13. Résolution pour travaux de débroussaillage sur bord de route
14. Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)
15. Adoption du schéma de couverture de risque de la MRC Abitibi
16. Adoption du plan de sécurité civile
17. Résolution pour autorisation de signature pour les ententes en sécurité civile avec St-Gertrude Manneville
18. Résolution pour demande de subvention pour mesure d'urgence "Volet 3"
19. Soumission pour l'installation et la fourniture de vinyle extérieur sur bâtiment au parc Tancrede (4 320.19 \$)
20. Demande d'aide financière au "FLIC" pour spectacle de Noël le 24 novembre
21. Party de Noël le 13 décembre
22. Période de questions réservées à l'assistance
23. Clôture et levée de l'assemblée __h__

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue au citoyen présent (1).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, monsieur le maire, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

140-10-2019

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 16 SEPTEMBRE 2019;

141-10-2019

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 16 septembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 16 septembre 2019 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

142-10-2019

5. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame la conseillère, Nicole Poulin et le directeur général, monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant la séquence de chèque C1900716 à C1900804. La séquence des chèques en ligne L1900050 à L1900054.

Total des factures du mois	1 300 228.42 \$
Total paiement direct mensuel	24 007.98 \$
Total des salaires	42 204.00 \$
GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER	1 366 440.40 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 21 octobre 2019.

Gérard Pétrin, directeur général

6. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI;

6. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC d'Abitibi.

Le maire, Stephan Lavoie fait un compte rendu de ses rencontres.

7. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

7. Compte rendu des rencontres du Maire et du Directeur général.

Le maire, Stephan Lavoie et le directeur général, Gérard Pétrin font état des rencontres et activités réalisées au cours des dernières semaines.

8. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE 2019;

8. Dépôt de l'état des résultats pour la période se terminant le 30 septembre 2019.

Le directeur général, monsieur Gérard Pétrin dépose au conseil les états des résultats pour la période se terminant le 30 septembre 2019, tel que prescrit par le code municipal (art.176.4 C.M.).

9. RÉOLUTION ANNUELLE POUR LA MRC ABITIBI POUR LA FORMATION DE POMPIERS;

143-10-2019

9. Résolution annuelle pour la MRC Abitibi pour la formation de pompiers.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I, 8 pompiers pour la formation « auto-sauvetage, 6 pompiers pour matières dangereuses, 5 pompiers pour sauvetage nautique au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyn Tanguay et résolu majoritairement :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Abitibi.

10. FORMATION D'UN COMITÉ D'EMBELLISSEMENT;

144-10-2019

10. Formation d'un comité d'embellissement.

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac sera évaluée l'année prochaine par les fleurons du Québec;

ATTENDU QUE des citoyens ont manifesté de l'intérêt pour former un comité qui aura comme mandat de voir à l'embellissement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement: la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

DE FORMER un comité d'embellissement.

DE NOMMER :

- Madame Lise Thibodeau
- Madame Clémence Fortin
- Madame Martine Gravel

- Madame Nicole Poulin
- Madame Colette Lessard
- Monsieur Sylvain Laprise

11. ACHAT D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIO TANCRÈDE (910.00 \$ PLUS LES TAXES);

145-10-2019

11. Achat d'un ordinateur pour la Biblio Tancrède (910.00 \$ plus les taxes).

ATTENDU QUE l'ordinateur de la Bibliothèque Tancrède est supporté avec Microsoft Windows 7. À partir du 14 janvier 2020, le manufacturier de ce système n'offrira plus de service de mise à jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu majoritairement : la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

D'AUTORISER l'achat d'un ordinateur au montant prévue de 910.00 \$ plus les taxes applicables.

12. ACHAT DE MOUSSE CLASSE A POUR LE SERVICE INCENDIE (3 456.00 \$ PLUS TAXES);

146-10-2019

12. Achat de mousse classe A pour le service incendie (3 456.00 \$ plus taxes).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu majoritairement : la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

D'AUTORISER l'achat de mousse classe A pour le service incendie au montant de 3 456.00 \$ plus les taxes applicables.

13. RÉOLUTION POUR TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE SUR BORD DE ROUTE;

147-10-2019

13. Résolution pour travaux de débroussaillage sur bord de route.

ATTENDU QUE la municipalité désire faire des travaux de débroussaillage sur le bord de certaine route municipale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller, monsieur Aldée Langlois et résolu majoritairement : la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à procéder avec un fournisseur de ce type de service dans les meilleurs délais.

14. RÉOLUTION AYANT POUR OBJET DE PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

148-10-2019

14. Résolution ayant pour objet de présenter un projet dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Preissac autorise la présentation du projet de réfection de sentier au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Preissac à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

QUE la municipalité de Preissac désigne monsieur Gérard Pétrin, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

15. ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE DE LA MRC ABITIBI;

149-10-2019

15. Adoption du schéma de couverture de risque de la MRC Abitibi.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi a adopté le 13 avril 2016 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

ATTENDU QUE la MRC Abitibi a, en vertu de l'article 14 de la Loi sur la sécurité incendie, soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de ladite Loi, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Abitibi sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de ladite Loi, chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation du plan de mise en œuvre proposé;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilyne Tanguay et résolu majoritairement : la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

QUE la municipalité de Preissac adopte le plan de mise en œuvre concernant son territoire, lequel regroupe les actions qu'elle doit réaliser durant la durée du schéma révisé.

16. ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE;

150-10-2019

16. Adoption du plan de sécurité civile.

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3.), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Preissac reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Aldée Langlois et résolu unanimement :

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Gérard Pétrin, le coordonnateur municipal de la sécurité civile soit adopté;

QUE monsieur Gérard Pétrin soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

17. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LES ENTENTES EN SÉCURITÉ CIVILE AVEC SAINTE-GERTRUDE MANNEVILLE;

151-10-2019

17. Résolution pour autorisation de signature pour les ententes en sécurité civile avec Sainte-Gertrude-Manneville.

ATTENDU QUE la municipalité désire signer une entente avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville pour le prêt de locaux, pour le centre de coordination, le centre d'hébergement, prêt de génératrice et aide de personnels pour l'organisation de la sécurité civile en cas de sinistre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à signer les ententes avec la municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville.

18. RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR MESURE D'URGENCE "VOLET 3";

152-10-2019

18. Résolution pour demande de subvention pour mesure d'urgence "Volet 3".

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Rémi Pelletier et résolu majoritairement : la conseillère Manon Derome exprime sa dissidence.

QUE la municipalité de Preissac présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 48,250.00 \$, dans le cadre du Volet 3 du programme Soutien des actions de préparation aux sinistres et s'engage à en respecter toutes les conditions sans exception, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente pour en faire intégrante;

CONFIRME que la contribution municipale sera d'une valeur d'au moins 48,250.00 \$, pour un projet qui totalise un investissement global de 96,500.00 \$ en sécurité civile;

AUTORISE monsieur Gérard Pétrin, directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière, et atteste que tous les renseignements annexes et engagements qu'il contient sont exact et,

ATTESTE avoir déjà complété et transmet l'outil d'autodiagnostic municipal fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et,

S'ENGAGE à ce que les actions décrites au formulaire et à ses annexes soient réalisées, au plus tard, le 1^{er} octobre 2020, ainsi qu'à conserver, pour une période d'au moins trois ans, tous les documents requis pour une reddition de compte à l'Agence sur demande.

19. SOUMISSION POUR L'INSTALLATION ET LA FOURNITURE DE VINYLE EXTÉRIEUR SUR BÂTIMENT AU PARC TANCRÈDE (4 320.19 \$);

153-10-2019

19. Soumission pour l'installation et la fourniture de vinyle extérieur sur bâtiment au parc Tancrède (4 320.19 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Maxime Tancrède et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission JC Éco-Réno pour la pose et la fourniture de vinyle extérieur sur le bâtiment au parc Tancrède au montant de 4 320.19 \$.

20. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU "FLIC" POUR SPECTACLE DE NOËL LE 24 NOVEMBRE;

154-10-2019

20. Demande d'aide financière au "FLIC" pour spectacle de Noël le 24 novembre.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER Mme France Daoust de déposer le projet "Noël avec DJ Lutin" au "FLIC" volet local de la MRC Abitibi.

21. PARTY DE NOËL E 13 DÉCEMBRE;

155-10-2019

21. Party de Noël le 13 décembre.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Nicole Poulin et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à voir à l'organisation du Party de Noël 2019. Un montant de 35.00 \$ par invité est autorisé. Une activité sociale sera également organisée en après-midi. Les invités au Party de Noël sont les employés, les conjoints de ceux-ci, les élus et leurs conjoints. Une invitation leurs sera acheminé.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉES À L'ASISTANCE;

25. Période de questions réservées à l'assistance.

Il n'y a pas de question.

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

156-10-2019

26. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marilynne Tanguay et unanimement résolu unanimement.

DE CLORE la session. Il est 19h52.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

STEPHAN LAVOIE
MAIRE

GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL